

Sainte Marie, le 11 février 2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 7 février 2025**

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 7 février 2025 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

***Etaient présents*** : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis -- VALLAT Stéphanie – BIRRINGER Frédéric - BARAILLER Monique – BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève - PETETIN Nathalie – VALTON Julien -

***Étaient absents excusés*** : Eric HERMANT – Hervé BARBET - VALLAT Guillaume - MAITRE Martine -

Monsieur Hervé BARBET donne procuration à Monsieur Denis GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.  
Monsieur Eric HERMANT donne procuration à Monsieur Gérald GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.  
Monsieur VALLAT Guillaume donne procuration à Madame VALLAT Stéphanie pour ce conseil municipal.

Monsieur Julien VALTON a été nommé secrétaire.

.....  
**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission bois et agriculture**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal qu'il y a une vente de grumes le 24 mars 2025, 3 lots sont prévus à la vente.

Pour le bois d'affouage, tous les affouagistes ont eu leur lot.

**Commission Voirie Assainissement**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir la convention avec l'entreprise T1 pour les travaux de marquage au sol suite à des retards de réalisation de travaux programmés.

**Commission Aménagement du territoire**

**En cours :**

**PA :**

MASNADA Sylvain – rue des Grands Moulins à Vent.

**Cub :**

MELIS Chantal – 21 rue de Lougres – Division de parcelle et construction maison individuelle

**Retour :**

**DP :**

PARROD Olivier – 8B rue d'Echenans –Panneaux photovoltaïques - **ACCORDÉ LE 19/12/2024**

METTHEZ Patrick – 21 rue des Grands Moulins à vent – Remplacement de volets bois par des volets aluminium - **ACCORDÉ LE 23/01/2025**

MASNADA Sylvain – rue des Grands Moulins à Vent – Division parcellaire - **ACCORDÉ LE 25/01/2025**

**PC :**

GEORGES Philippe – rue de Lougres – carport – **REFUS TACITE LE 16/01/2025**

**CU :**

SELARL HEUBERGER LARESCHE- Lieu dit au village– **RÉPONDU LE 19/11/2024**

SAS AMBLARD ET SAUGET – Les combottes de l'eau– **RÉPONDU LE 26/11/2024**

SAS AMBLARD ET SAUGET – 12 rue d'Echenans – **RÉPONDU LE 26/11/2024**

SAS AMBLARD ET SAUGET – En Filio– **RÉPONDU LE 28/11/2024**

SAS AMBLARD ET SAUGET – 11 rue de Lougres– **RÉPONDU LE 28/11/2024**

### **TRAVAUX CHEMIN FORESTIER**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur le chemin forestier «chemin des Lavières» . Deux devis ont été demandés pour la réalisation de ces travaux.

Le responsable de la commission présente ces devis.

L'exposé du responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de confier les travaux de réfection du chemin des Lavières à l'entreprise BOILLOT Hervé, pour un montant de 21 890 € HT soit 26 268 € TTC.

### **VALÉCO : Eolien Montenois**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il envisagé l'installation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de Montenois (ci-après le « **Parc éolien** »).

Le développement de ce projet de Parc Eolien serait réalisé par la société PE DE MONTENOIS (ci-après la « **Société** »), constituée par la société VALECO.

La commune de Sainte-Marie, commune limitrophe du projet de Parc Eolien, souhaite entrer au capital de la Société, conformément à la possibilité offerte aux communes par l'article L.2253-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Ainsi, le conseil municipal de Sainte-Marie est sollicité pour approuver l'entrée de la commune au sein du capital de la Société ainsi qu'autoriser le Maire à signer avec VALECO le pacte d'actionnaires ainsi que l'acte de cession des actions.**

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal, délibère, à l'unanimité, comme suit :

1° - Approuve :

- a) Le principe d'entrer au capital de la société PE DE MONTENOIS à hauteur de 2,6% du capital soit 13,00€
- b) Les statuts et le pacte d'actionnaires rédigés sur la base des principes mentionnés dans la note explicative de synthèse
- c) L'acte de cession de titres

2° - Autorise Monsieur le Maire à :

- a) - souscrire à la participation au capital par achats de titre à hauteur de 2,6% du capital soit 13,00€.
- b) – signer l'acte de cession et le pacte d'actionnaires

3° - Désigne Monsieur le Maire pour représenter la collectivité au sein de la société PE DE et négocier, modifier, finaliser, conclure, et signer tout document relatif à la société PE DE MONTENOIS au nom et pour le compte de la collectivité, pour la durée du mandat en cours.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025

5° - Les recettes correspondant aux revenus en tant qu'actionnaire seront affectées au chapitre budgétaire 76.

### **DEMANDES DE SUBVENTION**

La responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention des Resto du Cœur.

Après consultation des membres de la commission Animation concernant cette demande, ils proposent de ne pas attribuer de subvention.

L'exposé de la responsable entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission et donc de ne pas attribuer de subvention à l'association Les Resto du Cœur.

### **BUDGET 2025 : ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le budget 2025 devra être voté le 15 avril au plus tard.

Plusieurs questions se posent au vu de l'état actuel du budget de notre Pays et des conséquences sur les dotations communales.

Pour l'élaboration de notre budget 2025, il sera nécessaire de maîtriser nos dépenses de fonctionnement face à l'incertitudes des recettes de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, certains taux de subventions de dossiers risquent d'évoluer à la baisse. Faut-il engager de nouveaux projets d'investissement si les financements ne sont pas garantis ? Peut-être faut-il étudier, travailler les dossiers et établir un programme d'investissement pour les années à venir avec un plan de financement défini et validé avec les différents partenaires.

La commission finances sera réunira courant du mois de mars et début avril pour élaborer le budget en concertation.

Le Maire demande aux responsables et aux membres des différentes commissions de réfléchir et de transmettre leurs propositions pour le 21 mars.

### **DIVERS**

#### **Nettoyage de printemps :**

La date retenue pour effectuer le nettoyage de printemps sur la commune est le samedi 29 mars 2024 à 9h, selon le temps cette opération pourra être repoussée au 5 avril 2025.

#### **SIVU de la Chauillère**

La Présidente du SIVU informe le Conseil Municipal qu'un nouveau prestataire a été choisi pour la restauration du périscolaire – API Restauration de Baumes-Les-Dames.

Une information sur les problèmes de chauffage à l'école au mois de janvier a été faite par la Présidente du SIVU.

#### **Mutuelle santé PMA**

Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il a proposé la mise à disposition de la salle des fêtes pour une réunion publique d'information par PMA (en attente).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h36.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE



*G. Grosclaude*

